

portance. Je dis au gouvernement qu'à propos d'une question aussi vitale et délicate dans ses conséquences il ferait mieux d'être prudent et de soumettre ce document à la population canadienne pour ce qu'il vaut, sans plus.

Des voix: Bravo!

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le député de Hillsborough (M. Macquarrie) l'a dit, je me suis réjoui de voir l'opposition déposer cette motion un des jours qui lui sont réservés, car j'avais bien hâte d'entendre ses vues sur le protocole signé par les premiers ministres du Canada et de l'Union soviétique. J'ai suivi avec un vif intérêt les propos du député de Hillsborough, mais je dois dire que je ne comprends pas encore ce que l'opposition officielle pense du sujet qu'elle a elle-même soulevé.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Sharp: A un moment donné, alors que je prêtais attentivement l'oreille aux propos tenus par le député vers la fin de sa très spirituelle et très intéressante intervention, je me suis senti rasséréné et il m'a semblé qu'il disait qu'il était favorable à ce protocole et c'est sans doute là la position de l'opposition officielle et, si je fais erreur, je ne demande qu'à obtenir les éclaircissements nécessaires. Il m'avait semblé ce que c'était là sa position. Puis, dans la suite de son discours, il a tenté d'aborder le sujet par l'autre bout, afin de permettre, si possible, à ceux de son parti qui s'opposent au protocole de dire qu'il ne l'avait pas vraiment approuvé. Mais il serait peut-être bon que ce parti clarifie lui-même sa position.

Quant au gouvernement, il approuve pleinement ce protocole. En fait, l'une des principales raisons qui l'amènent à l'approuver est celle-là même que le député a mise en avant vers la fin de son intervention lorsqu'il a dit, à propos de la visite du premier ministre (M. Trudeau) en URSS, que des problèmes très importants resteraient à régler. C'est précisément pour cette raison qu'il importe que nous mettions au point de meilleures formules de consultation avec l'Union soviétique. C'est pourquoi je ne doute nullement du protocole, de son objectif et de ses conséquences futures. Quant aux commentaires du député sur les propos du premier ministre en Union soviétique, c'est naturellement le premier ministre lui-même qui se chargera de ces questions.

Permettez-moi d'aborder les termes de la motion elle-même, selon laquelle nous aurions dû présenter le protocole à la Chambre pour qu'elle le discute avant qu'il soit signé par le premier ministre. La Chambre sait que selon notre constitution, le pouvoir de conclure des arrangements avec d'autres pays appartient clairement à la couronne, c'est-à-dire au gouvernement. Je ne crois pas qu'il y ait désaccord à ce sujet, et mon honorable ami l'a prouvé. L'usage au Canada a toujours été de déposer les documents importants à la Chambre dès que le permettent les circonstances. Les députés savent qu'en l'occurrence, le protocole a été déposé le 20 mai, un jour après qu'il a été signé à Moscou. Ce protocole prévoit des consultations sur un grand nombre de sujets entre le

gouvernement du Canada et celui de l'Union soviétique. Il n'est pas unique, car il s'agit du dernier d'une série d'arrangements de consultation conclus par différents gouvernements canadiens; l'un des premiers a été conclu avec une des grandes puissances mentionnées par le député de Hillsborough, soit les États-Unis.

Voyons ce qui s'est passé à cette occasion. Cet arrangement a été conclu en 1953 à la suite d'un échange de notes entre les deux gouvernements. Les députés ne mettront certainement pas en doute l'importance de ce document. Si j'avais été secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'époque, j'en aurais parlé comme d'un document important et historique, ce qui est exactement ce que j'ai dit l'autre jour du protocole de consultation conclu avec l'Union soviétique, et je ne crois pas que les députés mettent en doute non plus l'utilité pour le Canada de ce comité conjoint qui, à de rares exceptions près, se réunit chaque année pour débattre des questions de fond. Il n'y eut aucun débat à la Chambre des communes avant l'échange de notes. Il fut signalé à la Chambre tout comme j'ai signalé au nom du gouvernement la signature du protocole conclu avec l'Union soviétique.

J'en arrive maintenant à un cas peut-être encore plus significatif, étant donné que l'opposition officielle a désapprouvé la procédure suivie. Il s'agit du comité ministériel canado-japonais, créé le 26 juin 1961 par le gouvernement dont le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre. Ce comité a tenu depuis des réunions régulières et s'est avéré un instrument utile pour la conduite de nos relations avec notre voisin occidental. En fait, parmi les instruments prévoyant des consultations, et nous en avons fort peu, celui-ci a été le deuxième créé et il est aussi un document historique important. En ce cas, il n'y a même pas eu échange de notes. Le comité a été créé, un communiqué conjoint a été publié à Ottawa par le très honorable représentant de Prince-Albert, alors premier ministre et M. Ikeda, alors premier ministre du Japon. Ils n'ont même pas signé de protocole, se contentant d'un communiqué conjoint. L'examen le plus minutieux du compte rendu officiel ne révèle pas que le très honorable représentant de Prince-Albert ait trouvé nécessaire ou approprié de consulter le Parlement avant d'agir.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Sharp: Les arrangements de ce genre sont de nature habilitante et n'imposent pas nécessairement des obligations aux intéressés. Une commission canado-mexicaine a été établie à la suite d'un échange de notes le 22 novembre 1968, sans débat préalable à la Chambre. Je le signale aux députés, car cela montre la souplesse de ces arrangements. De fait, la commission mixte ne s'est pas encore réunie. Cela ne veut pas dire que le gouvernement n'attache pas une grande importance à nos relations avec le Mexique ou que la commission ne se réunira pas. De fait, je pense qu'elle siégera cette année, mais il s'agit d'une question de commodité et par conséquent, des arrangements de ce genre sont fort flexibles. Ils sont efficaces dans la mesure où nous le voulons. Voilà ce que prévoient en fait ces arrangements.